

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024 (1 fiche par enfant)

NOM DE L'ENFANT PRÉNOM NÉ(E) le CLASSE CLASSE
NE(E) IE CLASSE
SI VOUS ÊTES SÉPARÉS
Un P.A.I est-il déjà mis en place pour votre enfant ☐ Oui ☐ Non Si OUI, pour quel motif ☐ allergie alimentaire ☐ asthme ☐ autre (précisez)
GARDERIE SCOLAIRE (forfait mensuel) Pour les gapençais, tarif calculé selon les ressources Forfait "journée" : 1er enfant : de 10 € à 25 € (30 € hors-Gap) à partir du 2ème enf. : de 7 € à 17,50 € (21 € hors-Gap)
Forfait "½ journée" : 1er enfant : de 6 € à 18 € (20 € hors-Gap) à partir du 2ème enf. : de 4,20 € à 12,60 € (14 € hors-Gap)
NB : Temps de garderie de 12h/12h15 et de 13h20/13h50 inclus dans le tarif du repas si l'enfant déjeune en cantine. > POUR LES ENFANTS EN CLASSES MATERNELLES
☐ forfait "iournée" ai garderie matin ET après midi (7h/5 9h20 / 12h 12h15 / 12h20 12h50 / 16h20 19h15)
□ forfait "journée" si garderie <u>matin ET après-midi</u> (7h45-8h20 / 12h-12h15 / 13h20-13h50 / 16h30-18h15) □ forfait "½ journée" si garderie <u>matin OU après-midi</u> (7h45-8h20 / 12h-12h15 <u>QU</u> 13h20-13h50 / 16h30-18h15)
> POUR LES ENFANTS EN CLASSES ÉLÉMENTAIRES
□ forfait "journée" si garderie <u>matin ET après-midi</u> (7h45-8h20 / 12h-12h15 <u>ET</u> de 13h20 à 13h50)
□ forfait "½ journée" si garderie <u>matin OU après-midi</u> (7h45-8h20 / 12h-12h15 <u>OU</u> de 13h20 à 13h50)
👉 J'autorise mon enfant à partir seul de la garderie □ Oui □ Non
RESTAURATION de 1,98 € à 5,50 € le repas selon les ressources 5,70 € hors-Gap 1,33 € pour les PAI
Type de repas □ repas normal □ repas sans porc □ repas fourni par la famille (PAI alimentaire)
☐ Fréquentation régulière à compter du ☐ 04/09/2023 OU du
Cochez le ou les jours souhaité(s) 🔲 Lundi 🔲 Mardi 🔲 Jeudi 🗀 Vendredi 🗅 Fréquentation ponctuelle : communiquer au Guichet les jours d'inscriptions souhaités dans les délais impartis
ÉTUDE SURVEILLÉE DU SOIR (uniquement pour les élèves du CP au CM2) Gratuit 16h30 - 17h (goûter - temps de récréation) / 17h - 17h30 (étude courte) / 17h à 18h (étude longue)
□ Fréquentation régulière à compter du □ 04/09/2023 OU du
☐ Fréquentation ponctuelle : communiquer au Guichet les jours d'inscriptions souhaités dans les délais impartis
👉 J'autorise mon enfant à partir seul de l'étude 🔲 Oui □ Non
Je soussigné(e), (nom et prénom),